



La lettre de Cernex

Courrier d'informations de la Mairie de Cernex - N°19 - Été 2012

L'édito du maire

Le grand projet de ce mandat prend forme et le jeudi 3 mai dernier, les élus vous ont présenté le projet d'aménagement de la place du village que nous avons voulue attractive, propice aux rencontres associatives et culturelles, spacieuse et conviviale, cohérente avec les besoins d'une population en constante augmentation, en un mot accessible à tous et en toutes occasions.

Ce projet ambitieux mais réfléchi, aura été le fruit d'une longue réflexion entre architecte, paysagiste, urbaniste, financiers et le Conseil. Votre participation au débat public, riche en questions et en propositions, nous conforte dans notre choix et nous incite à la vigilance pour le déroulement des futurs travaux. A l'intérieur de cette lettre, vous trouverez le compte-rendu de la réunion publique.

Dès cet automne, le hameau de Verlioz verra le lancement des travaux d'assainissement et d'éclairage public, travaux prévus jusqu'à fin 2012. Sur la même période, il en sera de même sur le hameau de chez Gresat pour le réseau d'eau potable et les réseaux secs. Quelques désagréments de circulation seront à prévoir...

Notre Centre de Loisirs Picotin prépare les vacances d'été avec des animations et des sorties de qualité; beaucoup d'enfants de Cernex mais aussi ceux des communes environnantes sont inscrits chaque année en nombre croissant ce qui présage de la qualité et du tarif à la portée de tous.

Je vous laisse parcourir cette Lettre et vous souhaite d'excellentes vacances à tous !

Josiane Charrière

Non au gaz de schiste !

Le 22 mai 2012, à l'initiative du Collectif "Non au gaz de schiste", a eu lieu dans la salle des fêtes de Cernex, une réunion d'information sur le gaz de schiste, à l'adresse des habitants de Copponex, d'Andilly et de Cernex. Plus de 80 personnes ont ainsi pu comprendre les enjeux, les risques et les dangers de l'exploitation probable (mais encore évitable !) de ce gaz non conventionnel dans notre région, grâce aux explications détaillées de Luc Mery, permanent de l'association de protection de l'environnement Apollon 74 et de Jacques Bordon, naturaliste expérimenté et engagé.

Dans un premier temps, les intervenants nous proposent de visionner le reportage stupéfiant, édifiant et révoltant, "Gasland". On y découvre un vaste territoire américain sinistré par l'exploitation du gaz en question (eau non potable, rivière, sol et atmosphère pollués...), des habitants malades, révoltés et parfois résignés. Un coup de poing en pleine figure, une vidéo à voir absolument (disponible sur Internet).

Des images à peine croyables, tant les témoignages sont forts et les conséquences graves. On pense que c'est loin, que cela ne nous arrivera pas... Puis les intervenants nous présentent les faits nous concernant plus directement : les permis de forage, le cadre légal encore et toujours flou, les spécificités de notre sous-sol, les différents acteurs, les enjeux financiers et économiques... et on comprend alors qu'il nous faudra au moins être attentifs, sûrement se mobiliser et peut être même se battre pour protéger la terre qui nous accueille.



Le conseil municipal de Cernex l'a bien compris et a donc pris une délibération en ce sens, rejetant toute exploitation de gaz de schiste sur la commune. Une action symbolique, mais insuffisante pour stopper le processus engagé. Comme d'autres régions de France nous l'ont montré (l'Ardèche en particulier), la mobilisation des habitants reste la meilleure façon de se protéger des lobbies énergétiques et de l'exploitation du gaz de schiste. A bon entendre...

Pour en savoir plus : <http://accueil.ngds74.info/>

Erwan Bellard

Benne à encombrants



Une benne à encombrants sera mise à votre disposition place de la Mairie **le week-end du 28 et 29 juillet prochain**. Merci de ne pas y déposer de gravats, déchets verts, cartons ou produits dangereux, ces déchets devant être amenés directement à la déchetterie de Cruseilles.

Compte rendu de la réunion d'information pour la place du village

Voici résumé ici les principales questions et remarques du public et les réponses du Conseil et de l'architecte. Le détail du projet est consultable en Mairie et sur le site Web de la commune. Bien entendu, nous reviendrons plus en détail sur le projet dans la Lettre de Cernex de fin d'année.

- Q : Le budget d'environ 1.600.000 € n'est-il pas démesuré pour un village de 1.000 habitants ?

- R : C'est vrai qu'il s'agit d'un budget conséquent, mais la commune possède des réserves financières importantes suite notamment à la revente de 'Chez Bou'. Ainsi le projet pourra être autofinancé à hauteur de la moitié de l'investissement. Au final, la commune remboursera environ 80.000 € par an d'emprunt (sur 15 ans) soit un peu moins de 10 % du budget investissement. Le projet est évidemment très important pour la commune et il répond à une multitude de besoins à la fois.

- Q : Pourquoi ces travaux sont-ils une priorité ?

- R : Comme nous venons de le préciser, ce projet répond à plusieurs attentes dont notamment un besoin urgent de stockage et de place pour les activités de la mairie et des associations. Par ailleurs, l'équipe élue avait fait de l'aménagement de la place du village l'une de ces priorités, dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie. De plus, nous devons également tenir compte de l'aspect légal, qui nous impose de mettre en conformité les bâtiments publics du point de vue de l'accès des personnes à mobilité réduite et du point de vue énergétique.

- Q : Avez-vous prévu dans le budget les frais d'entretien d'un tel projet ?

- R : Nous n'avons pas encore toutes les informations à notre disposition (fluides notamment), mais il est clair que les infrastructures existantes ont aussi un coût du fait de leur âge et de leur faible performance énergétique notamment. Mais le conseil veillera à ce que ces aspects soient bien intégrés dans le projet et les réduire au minimum.

- Q : Avec un tel coût, ce projet ne va-t-il pénaliser les autres projets ?

- R : Beaucoup de projets importants de réaménagement ont été réalisés ou sont en cours de réalisation (réseaux secs à La Motte, enfouissement des réseaux secs et humides à Verlioz et chez Gresat...).

- Q : Et les autres hameaux ? Cortenges, Chez Marie et Chez Breton par exemple ?

- R : Ce projet est un projet pour tous les habitants de la commune même si effectivement les travaux concernent le chef-lieu. Par ailleurs, certains travaux ne sont pas de la responsabilité de la commune, mais de la CCPC.

- Q : Pourquoi ne pas nous avoir consulté plus tôt ?

- R : Depuis le début de notre mandat nous nous sommes attelés à lister l'ensemble des besoins nécessaires pour les habitants, les associations et la commune. Nous avons essayé de tenir compte au mieux de ces remarques.

- Q : Pensez-vous avoir prévu assez de place de parking au vu des agrandissements prévus ?

- R : Le projet final comporte au total quelques places de parking de plus qu'aujourd'hui. La différence réside essentiellement dans l'organisation de ces parkings en trois zones.

- Q : Pouvez-vous nous donner les surfaces correspondant à chacune des salles ?

- R : L'actuelle salle polyvalente verra sa surface augmentée de 30% en déplaçant les locaux techniques (cuisine, sanitaires, bar...) vers la future extension de 200 m². Les ateliers et stockages municipaux auront une surface de 80 m², tout comme le stockage associatif.

- Q : Une scène est-elle prévue dans la salle polyvalente ?

- R : Le projet n'est pas assez avancé pour répondre à ce type de question. Ce qui est sûr, c'est qu'il y aura un espace prévu pour installer une scène permanente ou non avec tous les équipements nécessaires.

- Q : Le projet prend-il en considération les infrastructures nécessaires à la fête de la musique ?

- R : Oui, les dimensions des chapiteaux nous ont été communiquées et nous avons pris le soin de vérifier avec les architectes que tout puisse être intégré dans les futurs aménagements extérieurs.

- Q : Qu'en est-il des éclairages extérieurs ?

- R : Des éclairages spécifiques pour les manifestations sont prévus, en plus de l'éclairage public.

- Q : La circulation entre les voitures et les piétons sera-t-elle améliorée ?

- R : Un cheminement piéton est prévu, reliant le parking aux différents bâtiments de la place. Il est visuellement et clairement identifié. Nous serons particulièrement vigilants en ce qui concerne la place centrale du projet, là où les "conflits" potentiels entre piétons et voitures sont plus importants.

- Q : Qu'en est-il de la salle paroissiale qui occupe le sous-sol de la mairie actuelle ?

- R : La salle du Conseil et les bureaux actuels de la mairie seront entièrement dédiés aux associations et une salle sera réservée pour les activités paroissiales. Cet étage de l'actuelle mairie deviendra, en quelques sortes, une maison pour tous.

- Q : Le projet est intéressant, mais il manque un petit plus qui le rende encore plus attrayant...

- R : Les 80 m² de stockage dédiés aux associations occupent un espace capital sur la place du village. Tout sera prévu pour que cette salle à moyen ou long terme soit facilement transformée et destinée à un autre usage, correspondant davantage à son positionnement. Pour cela, il faut que le problème du stockage soit résolu et ne pas hésiter à nous faire des propositions, ainsi sans doute qu'aux prochains élus !

- Q : L'ouverture de la route du Château ne va-t-elle pas augmenter les risques d'accidents autour de l'école ? Certains seront tentés de couper par là pour aller à la Motte...

- R : Nous réfléchissons à un aménagement spécifique qui permettrait de limiter le trafic (uniquement à certaines heures, par exemple).

- **Q : Pourquoi ne pas avoir fait un sous-sol pour les locaux de stockage ?**

- R : L'option a été étudiée, mais elle posait de gros problèmes en termes d'accès (emprise de la rampe trop importante) et de coût. Elle n'a donc finalement pas été retenue.

- **Q : Où sera le four à pain sur la place ? Va-t-il être déplacé ?**

- R : Notre volonté est bien sûr de conserver le four pain. Il sera déplacé de quelques mètres et se positionnera au niveau des terrains de pétanque actuels.

- **Q : Qu'en est-il des aménagements autour de l'église et du monument aux morts ?**

- R : Ces questions ne sont pas lien direct avec la place du village et ne seront donc pas abordées lors de cette réunion.

Un Conseil des jeunes à Cernex

Le vendredi 15 juin 2012, le Conseil Municipal a invité les jeunes de Cernex à se rendre en mairie pour discuter de la création d'un conseil spécialement dédié aux jeunes habitants de notre commune. Plus de quinze personnes nous ont fait part de leur motivation à participer à ce projet. L'initiative va donc se concrétiser avec une première réunion de travail qui se tiendra le **vendredi 14 septembre** de 20h00 à 21h00. Pour l'instant, beaucoup de garçons et peu de filles, mais il reste des places ! Pour cela il suffit de nous envoyer un email à la mairie (mairiecernex@wanadoo.fr)

Mais au fait, un conseil des jeunes, comment ça marche ? Le conseil des jeunes est composé de personnes âgées de 12 à 20 ans. Les jeunes conseillers sont membres du conseil pour deux ans. Le conseil tient 2 à 3 séances plénières par an et environ dix réunions de jeunes conseillers par année scolaire. Le fonctionnement du conseil des jeunes se fait par projet et par invitation. Les membres peuvent être invités à donner leur avis sur des projets du conseil. Quelques règles simples doivent être respectées pour participer au conseil, avec au cœur de la démarche, le respect de l'autre et des ses opinions.

Et à quoi ça sert ? D'abord à échanger des points de vue, des idées, du bon temps... entre jeunes, entre élus et jeunes, entre générations, entre communes... à travers des réunions, des conseils, des fêtes ou activités, en utilisant divers supports d'information : Facebook®, site Internet, Lettre de Cernex... Ensuite à **développer des projets** de loisir, de sport ou de culture... Sur la durée, avec tous... en gérant un budget, la communication et l'organisation, tout en étant épaulé par les conseillers. Enfin, à **participer** à la vie citoyenne, aux décisions communales, aux manifestations et développer ainsi un engagement civique. Nous attendons des jeunes participants de l'engagement, du respect, du courage pour défendre leurs opinions et surtout des idées « révolutionnaires » ! Alors, rendez-vous en septembre !

Erwan Bellard



Feux de jardin

Nous tenons à vous rappeler que les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le règlement sanitaire départemental, qui précise (article 84) que « *l'incinération à l'air libre des déchets ménagers (auxquels les déchets verts sont assimilés) est interdite* ». Le brûlage des feuilles, branches, cartons et déchets divers par les particuliers et les professionnels est donc strictement interdit sur le territoire de la commune ! Ce mode d'élimination, outre les désagréments qu'il engendre pour le voisinage, est producteur de polluants très nocifs pour la santé. Ainsi en fonction des conditions météorologiques, les particules fines produites bien qu'invisibles, peuvent rester en suspension dans l'air que nous respirons pendant plusieurs jours ! En les apportant à la déchetterie, vous optez pour une solution d'élimination optimale de vos déchets qui seront ainsi valorisés. Le règlement sanitaire départemental est consultable en ligne sur le site de la mairie de Cernex, rubrique 'Vivre à Cernex', puis 'Lutte contre les nuisances'.

Lutte contre les nuisances sonores

L'été est par excellence la période la plus propice pour utiliser sa tondeuse à gazon. Dans le but de limiter la gêne occasionnée par l'utilisation d'engins à moteur thermique, nous vous rappelons qu'un arrêté municipal, en date du 13.06.2006 a été pris. Celui-ci stipule que les tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses et autres engins motorisés **peuvent être utilisés du lundi au samedi entre 8h00 et 12h00 et entre 14h00 et 20h00**. Leur emploi est strictement interdit les dimanches et jours fériés. Nous comptons sur le sens civique de chacun pour que cet arrêté soit respecté.



Divagation des chiens

L'article L211-1 du Code Rural stipule qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques. La divagation est source d'insécurité pour les piétons et constitue un grave danger pour les deux-roues et les voitures. Les propriétaires doivent par conséquent les tenir attachés ou clôturer leur habitation. Nous vous rappelons que les animaux divaguant pourront être saisis par la SPA.

Souscription pour les travaux de sécurisation de la grotte d'Orjobet



Le sentier traversant la grotte d'Orjobet est certainement le plus emblématique et le plus fréquenté du Salève. Cette grotte doit son nom à un paysan de Collonges-sous-Salève, François ORJOBET, qui l'a fait découvrir à Horace Bénédict DE SAUSSURE en 1779. Le sentier a été aménagé en 1905 par la section genevoise du Club Alpin Suisse grâce à une souscription et entièrement rénové en 1947. Aujourd'hui, c'est le Syndicat Mixte du Salève (SMS) dont les missions sont la protection et la valorisation du Salève, qui balise et entretient cet itinéraire inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée de Haute-Savoie. L'ensemble des travaux a été prévu en deux phases: une première tranche de travaux été réalisée en 2010. Indispensable pour sécuriser le passage des randonneurs dans la

grotte, la deuxième tranche de travaux, d'un montant de 50.000€, est prévue pour cet automne. Elle comprendra le drainage pour l'évacuation de l'eau, la remise en état des 80 marches, le remplacement des mains courantes, le confortement du sentier en aval de la grotte. Déjà, particuliers français et suisses, associations (sections carougeoise et genevoise du club alpin suisse, secours en montagne...), communes françaises (Archamps, Collonges-sous-Salève, Etrembières et Gaillard) et genevoises (Bardonnex, Perly-Certoux, Veyrier et Onex) ont apporté leur soutien par leurs dons à hauteur de 10.000€. Le Conseil Général de la Haute Savoie apportera également une aide financière à ce projet. Afin de compléter le financement par les collectivités locales, le SMS a décidé de lancer une souscription auprès de la population et auprès de tous ceux qui aiment et pratiquent régulièrement le Salève. Pour souscrire ou obtenir des renseignements, contactez le Syndicat Mixte du Salève à Archamps au 04.50.95.28.42 ou téléchargez le bon de souscription sur le site Internet www.syndicat-mixte-du-saleve.fr

Ateliers du "Bien Vieillir"

Une douzaine de personnes ont participé récemment à des ateliers gratuits sur le thème du « BIEN VIEILLIR », animés par Madame Annie Poulot, bénévole au sein de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Ces 7 ateliers proposés par une personne sympathique et motivée ont apporté des informations enrichissantes sur divers thèmes liés au vieillissement :

- Bien dans son corps, bien dans sa tête
- Pas de retraite pour la fourchette
- De bonnes dents pour longtemps
- Les 5 sens en éveil ; Gardez l'équilibre
- Faites de vieux os
- Dormir quand on a plus 20 ans
- Le médicament, un produit pas comme les autres

Ces après-midis ont été l'occasion pour tous de s'informer et de partager dans la convivialité, autour de sujets primordiaux avec, notamment, une pause gourmande offerte par les participants eux-mêmes. L'association souhaite réitérer ce genre d'activité et aborder d'autres sujets d'intérêt pour les Seniors. La MSA et les participants adressent leurs remerciements à Madame Le Maire, qui a gracieusement mis la salle polyvalente à leur disposition pour cette activité.

Christine Dubois

Afin de vous informer à l'avance des interruptions temporaires et planifiées de la distribution d'électricité de votre habitation, eRDF a mis en place le service **Préven@nce Travaux**. Pour bénéficier de ce service gratuit, il vous suffit de vous inscrire sur le site <http://www.erdf-prevenance.fr> en validant vos coordonnées et en indiquant votre adresse mail. Une option d'envoi par SMS est en cours de développement.



**FERMETURE
ANNUELLE**

La mairie sera fermée pour cause de congés annuels
du lundi 23 juillet au lundi 13 août 2012 inclus



La lettre de Cernex

N°19 - Été 2012 - Editeur responsable: Mairie de Cernex
www.cernex.fr - mairiecernex@wanadoo.fr
Imprimé sur du papier éco-responsable - Ne pas jeter sur la voie publique